

La tuberculose, une pathologie étonnamment dans l'air du temps

MALADIE PULMONAIRE

Source d'épidémie, infection surannée, sale et honteuse, les préjugés ont la peau dure en ce qui concerne la tuberculose. On fait le point pour le Valais.

PAR ESTELLE.BAUR@LENOUVELLISTE.CH / PHOTOS LE NOUVELLISTE

A l'instar de «La Dame aux camélias», le XIXe siècle se plaisait à faire périr ses héroïnes romantiques de tuberculose pulmonaire, levant le voile sur une maladie alors importante qui, soutenue par la grippe espagnole, atteignit un seuil épidémique après la Première Guerre mondiale. La population valaisanne n'était pas épargnée par le mal: «En 1940, sur 150 000 habitants, on dénombrait environ 300 nouveaux cas de tuberculose par année; aujourd'hui, sur une population de 350 000 habitants, on en compte environ 20», affirme le Pr Pierre-Olivier Bridevaux, chef du Service de pneumologie de l'hôpital du Valais, confirmant ainsi qu'il n'y a, aujourd'hui, pas de risque d'épidémie de tuberculose en Valais. «Sur le plan mondial, son épidémiologie est relativement contrôlée, surtout dans l'aire occidentale. Les médicaments antituberculeux et le système de santé mis en place ces dernières décennies ont été efficaces.»

Une maladie qui n'a cependant pas disparu

En Europe comme en Suisse, la tuberculose est en recul. Pourtant, le canton dénombre toujours une vingtaine de cas annuels. Les personnes les plus à risque sont celles qui présentent un système immunitaire affaibli: «Les porteurs du VIH, mais aussi les patients qui subissent des greffes ou dont les défenses immunitaires sont altérées», détaille Fabienne Vuichoud, infirmière responsable de la tuberculose au sein de la Ligue pulmonaire valaisanne. «La maladie concerne également les personnes âgées.»

«La principale difficulté réside sans doute dans le fait que le médecin, généraliste ou urgentiste, doit penser à la tuberculose», explique le Pr Bridevaux. Elle est peu suspectée en raison de symptômes communs: une toux et/ou des expectorations accompagnées de fièvre, de fatigue, d'une perte pondérale qui peut être importante et de sueurs nocturnes. «Cependant, quand ces symptômes durent des semaines, voire des mois, une tuberculose est à suspecter», explique le Pr Bridevaux. «C'est une maladie d'autant plus insidieuse qu'elle n'est pas forcément douloureuse», complète Fabienne Vuichoud.

Une prise en charge efficace en Valais

Bien soignée, la tuberculose pulmonaire est une maladie de bon pronostic. «Sans traitement, elle peut conduire au décès

Prise en charge de la tuberculose pulmonaire active



«Les médicaments et le système de santé mis en place ont été efficaces pour éviter des épidémies de tuberculose en Suisse.»

PIERRE-OLIVIER BRIDEVAUX
CHEF DU SERVICE DE PNEUMOLOGIE
DE L'HÔPITAL DU VALAIS

par un affaiblissement progressif du patient», précise le Pr Bridevaux. «Mais la mortalité due à la tuberculose reste basse en Suisse.»

La Ligue pulmonaire valaisanne et les services hospitaliers se coordonnent en effet pour prendre en charge les patients atteints par la pathologie, comme l'explique Fabienne Vuichoud: «Dès que la maladie est attestée par un contrôle des crachats, une radiographie ou un scanner thoracique, le patient est hospitalisé et le médecin cantonal, obligatoirement averti.» L'hôpital de Sion dispose de chambres d'isolement en pression négative: des pièces où l'air est filtré, comme nous l'explique le Pr Bridevaux: «Des antibiotiques spécifiques à la tuberculose sont également administrés au patient. Cette hospitalisation en isolement respiratoire dure généralement deux semaines. Les antituberculeux font

régresser les symptômes en l'espace de quelques jours.»

Que se passe-t-il pour les proches?

L'occasion d'organiser la suite des soins: «Le traitement dure au minimum six mois. Il impose au patient de prendre plusieurs médicaments de façon très régulière, sans manquer de dose. Notre stratégie pour assurer ce suivi est appelée «thérapie directement observée»: le patient se rend quotidiennement dans une pharmacie, un CMS ou auprès d'une personne de confiance du système de santé pour prendre ses médicaments.» Cela permet d'éviter que la maladie ne devienne résistante.

La tuberculose est également contrôlée par le biais des enquêtes d'entourage dont est chargée Fabienne Vuichoud: «L'hôpital récolte les infos et nous donne son feu vert, puis j'appelle les proches du patient pour les rassurer, leur expliquer pourquoi il est nécessaire de se rendre à l'hôpital et de passer des tests. Souvent, une prise de sang suffit. Les réactions sont généralement bonnes. On est plus inquiet lorsqu'il y a des enfants dans l'entourage.» Ces échanges permettent aussi de briser les préjugés selon lesquels cette maladie serait honteuse, car sale et concernant exclusivement les populations pauvres. La Ligue pulmonaire demeure ensuite un numéro de référence et d'informations au sujet de la pathologie.

La Ligue pulmonaire propose un manuel donnant tous les détails sur la maladie: tbinfo.ch

ASPECTS DE PATHOGENÈSE

Tuberculose pulmonaire: de quoi parle-t-on?

Le bacille tuberculeux peut rester en suspension dans l'air, mais doit réunir plusieurs conditions pour se développer, comme le détaille Fabienne Vuichoud: «Il faut demeurer au moins huit heures au contact de quelqu'un qui l'a contracté pour risquer de l'attraper à son tour.» Le Pr Bridevaux complète: «Seules les personnes qui toussent peuvent transmettre la tuberculose. Il faut que l'environnement se prête à la propagation de la bactérie, comme une chambre peu ventilée. Le bacille peut ensuite

se nicher dans les poumons.» Deux évolutions sont alors possibles. La plus fréquente, celle de la tuberculose dite «dormante» ou «latente»: la personne est infectée sans être malade. Cette situation concerne 10 à 15% de la population mondiale. Si la maladie évolue vers une tuberculose active, le bacille prolifère, peut créer des cavités dans le poumon et occasionner les symptômes vus précédemment. Dans de rares cas, il peut arriver que le patient émette des crachats de sang.

SANTÉ: L'OMBUDSMAN VOUS INFORME

DITES-NOUS...

LUDIVINE DÉTIENNE
RESPONSABLE DE L'OMBUDSMAN



Dois-je donner mon consentement à tous les soins qui me sont prodigués?

Tout traitement médical nécessite votre consentement – c'est-à-dire votre accord – libre et éclairé. Votre consentement est éclairé si vous avez été renseigné par votre médecin sur le diagnostic, la thérapie proposée, le pronostic, les risques de l'opération ou du traitement, et les questions financières. Vous pouvez changer d'avis, sauf dans certaines situations comme en cours de traitement. Vous avez le droit de refuser un traitement, de l'interrompre ou de quitter l'établissement sanitaire. Il vous sera demandé de confirmer votre décision par écrit et le professionnel de la santé vous informera des risques liés à ce choix. Votre accord peut être écrit ou oral. Pour des traitements de «routine» comme une prise de sang, votre consentement pourra être tacite. Cela signifie que si vous ne vous y opposez pas verbalement, le professionnel considérera que vous êtes d'accord avec ce traitement.

Ombudsman de la santé et des institutions sociales: info@ombudsman-vs.ch ou 027 321 27 17.

PARTENARIATS